

CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Catégorie «Economie Sociale et Solidaire »

Qui peut concourir ?

Des groupements de personnes, quel que soit leur âge, résidant en France et développant une activité économique dans le cadre d'une structure de l'économie sociale et solidaire : coopératives, mutuelles, sociétés commerciales d'utilité sociale, associations et fondations.

Critères d'éligibilité :

- création de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) **entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Les candidats ne peuvent présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être la représentante au concours Talents.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale des personnes associées au projet
- utilité sociale du projet
- dimension collective du projet
- concept innovant ou développement innovant d'un concept existant
- qualité du montage et de la conduite du projet
- capacité à pérenniser l'activité et les emplois
- viabilité économique du projet.

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com